

# Insertion jeunesse, mission locale : quelle place pour les élu(e)s ?

## CONTEXTE

Depuis le début des années 1980, de multiples dispositifs et mesures d'insertion se sont succédés dans l'objectif de traiter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans emploi et/ou sans qualification. Qu'ils habitent en milieu rural ou en zones urbaines, des espaces d'accueil leurs sont dédiés en premier lieu desquels, les Missions Locales.

Pour autant, la question de leur insertion dans l'emploi demeure un sujet d'inquiétude tant pour les pouvoirs publics qu'au sein même de leur plus proche entourage.

Avec la loi Travail, dont les textes des ordonnances ont été publiés au Journal Officiel du 23 septembre 2017 et dont les premiers effets se feront sentir en 2019 nous annonce-t-on, la réforme à venir en matière d'apprentissage conjuguée à celle relative à la formation professionnelle sont de nature à ouvrir de nouveaux horizons en matière de pratique dans l'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes.

## OBJECTIFS

Dans cette perspective, l'insertion professionnelle des jeunes ne peut pas se décider uniquement au travers de mesures aussi ambitieuses soient-elles ou, isolément, dans le bureau d'un conseiller en Mission Locale ou à Pôle Emploi : elle devient l'affaire de tous.

Il s'agit, au travers de cette formation, d'aider à mieux en cerner les enjeux en nous interrogeant sur le jeune dans ses difficultés à s'insérer : qui est-il précisément, que veut-il, souffre-il ?

Après un bref rappel des politiques d'insertion en vigueur actuellement et par la visite de certaines notions fondamentales (socialisation, valeur travail, effort, etc.), cette première partie aura pour objet, avec la participation des stagiaires, de recenser la nature des difficultés rencontrées par le jeune (scolarité, orientation, famille, environnement, mobilité, etc.) et de procéder à un premier niveau d'analyse et de compréhension des causes.

La deuxième partie se propose d'abord de déconstruire certaines idées reçues (image, comportement, absence de qualification ou

## INTERVENANT

**Abdelhafid BEN BACHIR**, formateur, expert spécialisé dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes en difficultés, principalement en milieu associatif, depuis près de 30 années. Il a accompagné plusieurs collectivités, dans le cadre des clauses d'insertion dans les marchés publics notamment auprès de la communauté d'agglomération de Plaine Commune (93). A ce titre, il s'est principalement investi, en qualité de consultant, dans le suivi socioprofessionnel des salariés en insertion. Il a aussi accompagné la mise en œuvre de la loi RSA dans le département du Cher et l'animation du dispositif dans le département du Pas-de-Calais.

## PUBLICS

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité

**La formation sera singularisée en fonction des participants.**

## DURÉE

1 journée (9h - 17h)

## DATES

[Jeudi 29 novembre 2018](#)

[Jeudi 4 juillet 2019](#)

## LIEU

**IFET, Paris**

de diplôme, excès d'assurance, notion d'effort, relation au travail, etc.). Nous aborderons ensuite les moyens d'y remédier en proposant quelques outils d'approche pour aider à agir chacun à son niveau (élu, agents des collectivités, etc.), et dans l'exploration de ce qui existe en matière d'insertion dans vos territoires respectifs (les acteurs de l'insertion, tissu économique local, les entreprises, les infrastructures, autres facteurs).

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Exposés méthodologiques

Travaux de groupes (jeux de rôle)

Études de cas, partage d'expériences

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.  
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur : .....

Fonction : .....

Collectivité : .....

Adresse de la collectivité : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

Courriel du correspondant formation (indispensable) : .....

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) : .....

Tél. mobile : .....

Courriel : .....

Je souhaite m'inscrire à la formation .....

qui se déroulera le .....

J'ai connu cette formation par .....

La formation doit être facturée :  à la collectivité  directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Ce prix comprend également la documentation et le repas pris en commun

**Date et signature :** .....

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : [ifet@departements.fr](mailto:ifet@departements.fr) ou au correspondant formation de votre collectivité

### CONDITIONS D'ANNULATION

**• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité**

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

**• Annulation et report du fait de l'IFET**

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.